

2018-2019

Politiques Opérationnelles



Patinage Baie-Comeau

550, boulevard Laflèche

C.P. 10502

Baie-Comeau, Québec, G5C 0A7

Révisé : Avril 2018
Accepté en : Avril 2018

Note

La Politique opérationnelle est un mode de régie interne qui présente, par écrit, le fonctionnement du Club à une date donnée. Cette politique évolue avec le Club et ses membres. Elle peut être modifiée par le Conseil d'administration (C.A) du Club par le mode de proposition acceptée par le C.A. en réunion régulière, avec quorum.

Cependant, les règlements généraux du Club ont priorité sur la présente politique opérationnelle.

La présente politique opérationnelle remplace et annule la politique révisée et acceptée le 12 septembre 2011.

La présente politique opérationnelle a été adoptée avec quorum le 18 avril 2018 en présence des membres du Conseil d'administration suivants :

**François Savard, président
Nancy Porlier, vice-présidente
Anny Chamberland, trésorière
Joany Lévesque, secrétaire
Marie-Eve Tremblay, directrice
Manon Chamberland, directrice
Lorie St-Gelais, directrice
Marie-Pier Tremblay, directrice
Vanessa Desbiens, directrice
Valérie Roussel, directrice
Jimmy Côté, directeur**

La politique opérationnelle est publique, elle doit obligatoirement être disponible sur le site internet du Club.

1.00 Inscriptions

1.01 Dates d'inscription – Les dates d'inscription pour les différentes sessions de cours sont fixées pour chaque saison par les membres du Conseil d'administration;

1.02 Coût – Le coût des inscriptions est fixé pour chaque saison par les membres du Conseil d'administration du Club;

1.03 Surcharge non-résidents de la ville de Baie-Comeau – Une surcharge pour les non-résidents de la ville de Baie-Comeau est additionnée au coût d'inscription, la ville de Baie-Comeau fournit au Club ledit montant à appliquer. Cette surcharge peut être réclamée par les patineurs inscrits à leur municipalité respective;

*** Les patineurs des municipalités suivantes Pointe-Lebel, Les Buissons et Pointe-aux-Outardes ne doivent pas inclure la surcharge à leur coût d'inscription, les municipalités prennent en charge de payer eux-mêmes au Club le montant de la surcharge des patineurs inscrits.*

1.04 Enfant additionnel – Un rabais de 20,00 \$ est appliqué à partir du 2^{ème} enfant d'une même famille et ayant la même adresse postale s'inscrivant pour la saison complète (septembre à mars);

1.05 Affiliation à Patinage Canada – Le Club étant affilié à Patinage Canada, tous les patineurs du Club doivent être inscrits à Patinage Canada (frais de 40 \$ inclus dans le montant de l'inscription).

1.06 Fonctionnement des inscriptions selon les catégories

1.06.01 Modes d'inscription – Les inscriptions se font en ligne sur le site www.patinagebaie-comeau.com, par les patineurs désirant s'inscrire. Le Club peut cependant, accommoder les patineurs désirant s'inscrire n'ayant pas accès à internet a trouvé une solution en communiquant avec la responsable des inscriptions;

1.06.02 Période d'inscriptions – Les inscriptions peuvent se faire pour des périodes déterminées selon les catégories suivantes :

Patinage Plus 1 et 2 et Mini Power

Pour ces catégories, les patineurs peuvent s'inscrire soit :

- 1) pour la session d'automne seulement (septembre à décembre);
- 2) pour la session d'hiver seulement (janvier à mars);
- 3) pour la saison complète (septembre à mars).

Cours d'essai – Pour le patineur qui est à sa première (1^{ère}) inscription au Club dans les catégories Patinage Plus 1 et 2 ou dans le Mini Power, le Club offre deux (2) cours d'essai, soit les deux (2) premiers cours de la session d'automne.

Financement Obligatoire– Pour tous les patineurs des catégories ci-haut mentionnées, une boîte de chocolat leur sera remise à la fin du mois d'octobre. Les patineurs devront remettre un chèque daté du début octobre, dont le montant sera communiqué ultérieurement couvrant le montant qui sera récolté suite à la vente de ladite boîte de chocolat. Les patineurs conserveront l'agent amassé lors de la vente.

Inscriptions tardives – Les patineurs désirant s'inscrire dans les catégories ci-haut mentionnées, n'auront pas de frais de retard même s'ils s'inscrivent au-delà de la date limite d'inscription;

Recrue, Star et Compétition

Pour ces catégories, les patineurs doivent s'inscrire pour la saison complète, soit de septembre à mars;

Cours d'essai – Aucun cour d'essai pour ces catégories.

1.06.03 Inscriptions tardives – Les patineurs des catégories Star et Compétition désirant s'inscrire au-delà de la date limite d'inscription doivent payer des frais de retard d'inscriptions de 40\$, aucun frais de retard n'est exigé pour la catégorie Recrue.

1.07 Paiement

1.07.01 Mode de paiement – Le site internet d'inscription propose aux patineurs désirant s'inscrire de payer l'inscription par cartes de crédit. Cependant, les patineurs ne possédant pas de carte de crédit, peuvent s'inscrire en ligne et remettre le paiement soit par chèque ou argent comptant à la responsable des inscriptions.

1.07.02 Chèque sans provisions ou refusé par l'institution bancaire – Si pour quelques raisons que ce soit, un chèque est retourné au Club par l'institution financière, le patineur inscrit se doit de payer à nouveau l'inscription additionnée de la somme de 35\$ pour frais d'administratif. Jusqu'à parfait paiement, le patineur n'aura pas accès à la patinoire.

Aucun patineur ne peut accéder à la patinoire sans avoir défrayé les coûts d'inscription complets.

1.08 Remboursement

1.08.01 Affiliation à Patinage Canada – Les frais d'affiliation à Patinage Canada (40\$) ne sont pas remboursables.

1.08.02 Frais d'administration – Des frais d'administration au montant de 10 \$ seront déduits du montant du remboursement.

1.08.03 Désistement après les deux (2) cours d'essai pour les catégories Patinage Plus 1 et 2 et Mini Power – En cas de désistement après les deux (2) cours d'essai, le patineur doit aviser la responsable des inscriptions de son désistement, et ce, maximum une (1) semaine suivant le deuxième (2) cours d'essai. Le Club s'engage de rembourser le patineur du montant total de l'inscription moins les frais d'affiliation de 40 \$ pour Patinage Canada ainsi que les frais d'administration (10\$);

1.08.04 Désistement pour la session d'hiver pour les catégories Patinage Plus 1 et 2 et Mini Power – Le patineur s'étant inscrit pour la session complète (septembre à mars) a jusqu'au **1^{er} décembre** pour signifier son désistement pour la session d'hiver à la responsable des inscriptions. À ce moment, le Club remboursera le montant de l'inscription moins les frais d'affiliation de 40 \$ pour Patinage Canada et les frais d'administration (10\$) divisé par deux (2) *exemple*: total de l'inscription (300\$ - 40\$ - 10 \$) / 2 = 125,00 \$ de remboursement.

1.08.05 Abandon des cours pour des raisons majeures – Aucun remboursement ne sera fait pour tous les patineurs abandonnant les cours pour des raisons mêmes majeures, même sur présentation d'un papier médical;

2.00 Financements

Le Conseil d'administration se réserve le droit d'organiser des activités de financement durant la saison.

Les sommes recueillies lors des activités de financements serviront à défrayer les coûts pour l'achat de matériel, la location de glace, l'organisation de diverses compétitions locales, le paiement des frais de déplacement et d'entraîneurs lors des compétitions extérieures.

Le Conseil d'administration encourage les patineurs de toutes les catégories à participer aux campagnes de financement.

Une liste comportant les divers financements pour la saison sera remise aux patineurs en début de saison.

3.00 Horaires

3.01 Patinage Plus 1 et 2 et Mini Power – L'horaire des cours pour les catégories Patinage Plus 1 et 2 ainsi que Mini Power sera remise en début de saison et elle sera également disponible sur le site internet du Club.

3.02 Recrues, Star et Compétitions – L'horaire des cours sera affiché sur la page Facebook du Club, et ce, à chaque semaine. Il est de la responsabilité du patineur à prendre note de ses heures de cours pour la semaine.

3.03 Annulation des cours – Si pour une raison incontrôlable (fermeture aréna, tempête...) le Club devait suspendre ses cours, l'information sera alors divulguée sur le site Facebook du Club, et ce, dès que le Club en aura l'information.

4.00 Entraîneurs

4.01 Rôle – Les entraîneurs doivent :

- a) se doivent d'être ponctuels, d'utiliser d'un bon langage et d'avoir une bonne conduite avec les enfants;
- b) doivent être équitables envers tous les patineurs sans exception;
- c) veiller à la discipline sur la glace et lors des entraînements hors glace. Si un patineur est indiscipliné ou impoli, l'entraîneur devra avertir dans un premier temps le parent. Dans les cas extrêmes, le problème pourrait être référé au Conseil d'administration;
- d) ont la responsabilité d'offrir un environnement sécuritaire pour le patineur sur la glace et lors des entraînements hors glace. Ils favoriseront, autant que possible, la présence sur glace de groupes de patineurs homogènes en âge et expérience, afin d'éviter des accidents;

- e) ont la responsabilité d'offrir un environnement chaleureux et stimulant, propice à la pratique du sport et à l'amélioration;

5.00 Compétitions

Le Conseil d'administration détermine les compétitions qui seront au calendrier avant le début de la saison.

Tous les patineurs peuvent participer aux compétitions que ce soit local ou à l'extérieur, et ce, selon les catégories admises pour chaque compétition.

5.01 Inscriptions aux compétitions du calendrier– Chaque patineur se doit de s'inscrire personnellement aux compétitions dont il désire participer et en défrayer les coûts.

5.02 Inscriptions aux compétitions qui ne sont pas sur le calendrier – Les patineurs qui désirent s'inscrire à une compétition qui n'est pas sur le calendrier établi par le Conseil d'administration, peuvent s'inscrire et devront assumer les frais d'inscription et d'entraîneur.

5.03 Frais d'entraîneurs – Les frais d'entraîneurs sont assumés par le Club, à raison d'un maximum de 7h00 par jour de compétition pour les compétitions au calendrier.

5.04 Frais de déplacement d'entraîneurs – Les frais de déplacement d'entraîneurs sont assumés par le Club pour les compétitions au calendrier, et ce, pour les frais suivants :

- kilométrage (le montant est établi selon les normes de Patinage Canada);
- repas (per diem);
- coucher avec pièce justificative.
- toutes autres dépenses approuvées par le Conseil d'administration.

5.05 Procédure de déplacement pour plus d'un entraîneur – Lorsque deux (2) entraîneurs sont requis pour la même compétition, le transport et l'hébergement s'effectuent conjointement. Toute autre condition doit être approuvée au quorum par le Conseil d'administration;

5.00 Rémunérations

Le Club rémunère les personnes suivantes :

- a) Entraîneur-Chef (salarié)
- b) Entraîneurs adjoints (selon les niveaux complétés)

6.00 Cours privés

6.01 Catégories Recrues, Star et Compétition

Les catégories Recrues, Star et compétition reçoivent des cours privés. Durant cette période, l'entraîneur est seul avec le patineur.

L'entraîneur se doit de facturer directement les parents, et ce, idéalement chaque semaine par la remise d'une facture. Le parent doit acquitter le montant de la facture à l'entraîneur dans les meilleurs délais.

À défaut de paiement dans un délai raisonnable, l'entraîneur devra communiquer avec le parent. Si aucun paiement n'est effectué, l'entraîneur se garde le droit de ne plus entraîner le patineur.

Si toutefois la situation ne se règle pas, l'entraîneur se doit d'en informer le Conseil d'administration, qui devra prendre des procédures plus sérieuses.

6.02 Autres patineurs

Advenant qu'un patineur désire avoir des cours privés avec un entraîneur pour quelque raison que ce soit, il doit prendre arrangement avec l'entraîneur.

L'entraîneur se doit de facturer directement les parents, et ce, idéalement chaque semaine par la remise d'une facture. Le parent doit acquitter le montant de la facture à l'entraîneur dans les meilleurs délais.

À défaut de paiement dans un délai raisonnable, l'entraîneur devra communiquer avec le parent. Si aucun paiement n'est effectué, l'entraîneur se garde le droit de ne plus entraîner le patineur.

Si toutefois la situation ne se règle pas, l'entraîneur se doit d'en informer le Conseil d'administration, qui devra prendre des procédures plus sérieuses.

7.00 Écoles de printemps et d'été

7.01 École de printemps

L'école de printemps (avril et mai) est accessible aux patineurs de toutes catégories. Le formulaire d'inscription, les coûts, les dates seront disponibles sur le site internet du Club vers le mois de février/mars.

7.02 École d'été

L'école d'été (fin juin au début d'août) est accessible aux patineurs de catégories Patinage Plus 1 et 2, Recrues, Star et compétition. Le formulaire d'inscription, les coûts, les dates seront disponibles sur le site internet du Club vers le mois de mai.

7.03 Saison "morte"

Entre la fin de la saison régulière et l'école de printemps (mars à mi-avril), seuls les patineurs inscrits à l'école de printemps seront invités à patiner. L'horaire sera disponible à chaque semaine sur le site Facebook du Club.

Entre la fin de l'école d'été et la saison régulière (août à la mi-septembre) seuls les patineurs ayant fait l'école d'été seront invité à patiner. L'horaire sera disponible à chaque semaine sur le site Facebook du Club.

8.00 Responsabilité des parents

8.01 Équipement - Le parent s'engage à fournir au patineur l'équipement adéquat à la pratique du patinage artistique sécuritaire, selon le développement du patineur. Pour les groupes de Patinage Plus 1 et 2 ainsi que le Mini Power, le port du casque de hockey homologué SCA et des gants (pas de hockey) sont obligatoires. Pour les niveaux Recrues, Star et compétition, le port de la tenue sportive adéquate : robe ou pantalon de lycra, collant ou autre (pas de jeans) est obligatoire.

Les cheveux doivent être attachés. Dès l'apprentissage des sauts, le parent devra s'informer du type de patin qui conviendra (l'entraîneur conseillera le parent à ce sujet). L'entraîneur pourra interdire l'accès de la glace à un patineur n'ayant pas l'équipement adéquat.

8.02 Ponctualité - Les parents s'engagent à amener son enfant pour le début du cours;

8.03 Respect de la période de cours - Le parent s'engage à respecter la période de cours de son enfant et des autres patineurs. Le parent ne fera pas de grande discussion avec l'entraîneur pendant cette période. Il prendra plutôt rendez-vous avec celui-ci. Le parent ne se tiendra pas sur le bord de la glace (banc des joueurs) à moins d'y avoir été invité par l'entraîneur ou pour une raison spéciale.

8.04 Code de conduite - Le parent s'engage à inculquer à son enfant un bon code de conduite basé sur le respect des entraîneurs et des autres patineurs : la politesse, la discipline et l'esprit sportif. Il sera réceptif aux commentaires de l'entraîneur, de la monitrice ou du responsable de groupe à ce sujet.

8.05 Plaintes, commentaires ou questions - Le parent ayant des plaintes, commentaires ou questions pourra en aviser respectueusement l'entraîneur, l'assistant de programme, le responsable du groupe ou un membre du C.A.;

9.00 Assemblée générale annuelle

Le Club s'engage à faire connaître le lieu, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle tel que prévu par la Loi. L'Assemblée générale annuelle doit se tenir au plus tard 120 jours suivant la date de fin d'année financière, soit le 31 août.

10.00 Membres du conseil d'administration

Les parents peuvent en tout temps communiquer avec un membre du Conseil d'administration tout en respectant le poste de chacun des membres en relation avec le sujet à discuter, selon la liste ci-dessous mentionnée

| | | |
|---------------------------------|---|--|
| Président : | François Savard | francois@carrefourgm.com |
| Vice-présidente : | Nancy Porlier | eric.nancy@globetrotter.net |
| Trésorières : | Anny Chamberland | chamberlandanny@hotmail.com |
| Secrétaire : | Joany Lévesque | jo_a_ny@hotmail.com |
| Responsable des inscriptions : | Valérie Roussel | valroussel@globetrotter.net |
| Responsables des compétitions : | Lorie St-Gelais Marie-Eve Tremblay | rilowca@yahoo.fr marie_evetryemblay@hotmail.com |
| Responsables des financements : | Manon Chamberland Vanessa Desbiens Jimmy Côté | manonchamberland23@outlook.com vanessadesbiens2010@gmail.com albertajim@yahoo.ca |
| Responsable des commanditaires: | Vacant | |

| | | |
|--|-----------------------------------|--|
| Responsables des tests : | Nancy Porlier Vanessa Desbiens | eric.nancy@globetrotter.net vanessadesbiens2010@gmail.com |
| Responsable du site internet : | Valérie Roussel | valroussel@globetrotter.net |
| Responsable des bénévoles : | Vacant | |
| Responsable des lauréats : | Vacant | |
| Entraîneur-Chef et responsable des entraîneurs : | Karen Sauvageau | pascal.decelles@globetrotter.net |

11.00 Adresses et liens importants

Site internet Club patinage artistique Baie-Comeau
www.patinagebaie-comeau.com

Page Facebook du Club
 Patinage Baie-Comeau (patinage artistique)

Patinage Québec
www.patinage.qc.ca

Patinage Canada
www.patinagecanada.ca

Association Régionale de Patinage Artistique de la Côte-Nord (ARPACN)
www.arpacn.com

La présente politique opérationnelle a été signée à Baie-Comeau, le 18 avril 2018.

FRANÇOIS SAVARD, président

NANCY PORLIER, vice-présidente

ANNY CHAMBERLAND, trésorière

JOANY LÉVESQUE, secrétaire